

# Protocole sanitaire

## Lycée Jean Racine

(Rédaction basée sur le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées – MENJ en collaboration avec le Bureau VERITAS)

Le présent document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du lycée Jean Racine de Montdidier après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- la formation, l'information et la communication.

### I. L'application des gestes barrières

#### 1. *Maintien de la distanciation physique*

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

#### 2. *L'application des gestes barrières*

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



### La question du port du masque

Pour les personnels La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les élèves Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population

**L'établissement fournit un masque aux élèves qui n'en ont pas.**

### **3. La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

### **4. Le nettoyage et la désinfection des locaux**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de la collectivité locale, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

### **5. La formation, l'information et la communication**

La direction de l'établissement établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

#### Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-

mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

### Les parents

Ils sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ; o de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc.) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ; -
- de l'organisation de la demi-pension.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

## II. Nettoyage et désinfection des locaux

### **1. Nettoyage avant la reprise**

- Si l'établissement est resté complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les cinq derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit,
- Si tel n'est pas le cas, les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de « nettoyage approfondi » défini ci-après.

## **2. Nettoyage après la reprise**

Nettoyage approfondi » en deux étapes :

Première étape : le nettoyage :

- nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;
- réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales ;
- insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).

Seconde étape, la désinfection :

- utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette même norme peuvent être utilisées ;
- désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

## **3. Fréquence**

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ;
- points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

## **III. Sanitaires et douches**

### **1. Les toilettes**

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.

- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre, proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, etc.),
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection),
- **Réouvrir l'ensemble des toilettes disponibles (espace BTS, Couloir salle 110, Salle de permanence, entrée self, WC PMR SEP, WC coté PA).**

## **2. Les douches**

- Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les douches.
- Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

## **IV. Accueil des élèves**

- Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition.
- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique,
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière, etc.).
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).
- Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact
- Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, etc.).
- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- **Portail d'entrée : neutralisation du tourniquet, et ouverture du portillon.**

## V. Les salles de classes

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
- respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4 m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)
- neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
- limiter les déplacements dans la classe
- Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol (**entrée par une porte et sortie par l'autre quand c'est possible avec signalétique**),
- Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format « 1 classe = 1 salle » doit être le principe
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée,
- **Attribution d'une table par élèves avec étiquetage des tables.**

Avant l'entrée en classe :

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- Ouvrir les portes.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe :

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.

À la fin de la classe :

- Ouvrir les portes.
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

## VI. Gestion des circulations

- Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation. Privilégier le sens unique de circulation ;
- Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).
- Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter leur utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou, à défaut, prévoir une désinfection régulière adaptée.
- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.
- Limiter les changements de classe par les élèves. Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe. Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.
- Privilégier, dans la mesure du possible, le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves. À défaut, prévoir dans les emplois du temps des temps de pause adaptés lors de changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.

## VII. La demi pension

- En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.
- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage et désinfection ».
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- Aérer le local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation,
- Neutralisation d'une place sur deux, pas de face à face,
- Réaménagement de l'espace,
- Bouteille d'eau individuelles,
- Neutralisation salade et légumes bars.

## VIII. Les récréations

1. Éviter les croisements de classes et d'élèves :
  - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves
  - organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
2. Port du masque par tous.
3. Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
4. Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque.
5. Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
6. Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise, etc.) ou, à défaut, assurer une désinfection régulière adaptée.
7. Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

## IX. Les activités sportives

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- Neutraliser les douches des vestiaires.
- Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel (pas de prêt de matériel collectif) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

## X. Les salles d'enseignement spécifiques (ateliers et TP, salle informatique)

- Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
  
- Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé : organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel et s'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.
- Salle accessible uniquement sur réservation via pronote,
- En salle info, neutralisation d'un PC sur deux (pas de clavier et souris).

## XI. L'internat

- Avant la réouverture de l'internat, et si les locaux ont été occupés dans les cinq derniers jours, organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement.
- Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs.
- Attribution d'une chambre par élèves (cap max de 21),
- Attribution d'une toilette, d'une douche et d'un lavabo par élèves, accès par roulement,
- Etude en chambre,
- Accès au foyer de l'internat limité,
- Jeux collectifs neutralisé,
- Fermeture de la salle de travail et des ordinateurs,
- Télécommande de TV accessible uniquement à l'aed,
- Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.

## XII. L'infirmerie

Réaménagement de l'espace infirmerie :

- distanciation entre bureau et élève (plexi , table devant le bureau pour le mètre de distance).
- 1 chaise devant le bureau qui sera désinfectée après chaque passage d'élève.
- table examen avec rouleau en papier examen à usage unique.
- usage des chambres limités, y laisser uniquement le lit avec le matelas, désinfection après chaque passage d'élèves.

- 1 élève à la fois dans le bureau (port du masque, lavage des mains obligatoire en entrant et sortant de l'infirmierie= Solution hydro alcoolique à côté de la porte d'entrée)
- Porte maintenue ouverte dans la mesure du possible (respect du secret professionnel), aération de la pièce autant de fois qu'il sera nécessaire (à minima 3 fois par jour matin-midi et soir).
- Pas d'utilisation du billet infirmierie, voir pour utiliser les fonctionnalités de pronote : le professeur/la vie scolaire saisie le départ et le retour à l'infirmierie.
- La vie scolaire appelle l'infirmière avant d'envoyer un élève afin de limiter l'afflux d'élèves et leurs croisements.
- 1 à 2 élèves maximum en attente devant l'infirmierie dans le couloir avec distance de sécurité matérialisée au sol ou en disposant 2 chaises à bonne distance ( désinfection chaises après chaque élève)

En cas de symptômes pouvant évoquer un cas suspect de covid-19 , l'élève sera orienté salle 82 ( la salle sera aménagée et équipée pour accueillir les cas suspects).La prise en charge par l'infirmière ou un adulte de l'établissement se fera dans cette salle dans l'attente de la famille.

### XIII. Les personnels

#### 1. Pour l'ensemble des personnels

- Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. ☑ Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m<sup>2</sup> par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, se trouve contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

#### 2. Les personnels de vie scolaire

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs (plexi devant l'AED de bureau),
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique,
- L'AED de bureau reste le même toute la journée,

- Accès à la photocopieuse uniquement par l'AED,
- 1 seul élève à la fois dans chaque bureau de vie scolaire,
- Marquage au sol devant les bureaux de vie scolaire pour gérer la file d'attente.

### **3. L'infirmier**

- Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

### **4. Les personnels de cuisine**

- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- Attribuer, dans la mesure du possible, des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.)
- Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel,
- Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

### **5. Les agents de maintenance**

- Préconiser un outillage individuel.
- Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.

## **6. Les locaux pour le personnel**

### Salle de réunion/salle des professeurs

- Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre (soit environ 4 m<sup>2</sup> par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

### Bureaux individuels et openspace

- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation,
- Bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique,
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (par exemple : chacun se place au même endroit entre deux périodes de télétravail).
- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).
- **Plexi devant les personnes en contact avec du public.**

## **XIV. Le CDI, la maison des lycéens et la salle de permanence**

### **1. Le CDI**

- 1 élève par table
- favoriser l'utilisation des ordinateurs personnels des élèves
- accès aux ordinateurs fixes du CDI uniquement pour les élèves en fracture numérique
- plus de revues et journaux à disposition (éventuellement photocopie si besoin)
- continuité des prêts de livres avec modalités de retour particulières (une caisse de retour par jour, sur 3 ou 4 jours, et désinfection systématique)
- distance avec la banque de prêts et les documentalistes
- plexi devant les documentaliste + mise à disposition de visières,
- réorganisation des postes de travail des documentalistes pour respecter la distance préconisée
- mise à disposition de produit et matériel désinfectant pour les tables, chaises, poignées de porte (ou laisser les portes ouvertes) et de gants pour effectuer la désinfection après chaque élève

### **2. La maison des lycéens**

- Sens de circulation avec une entrée et 1 sortie,
- Neutralisation du billard du Baby foot des jeux et du distributeur de boissons,

- Limitation du nombre d'élèves et de sièges dans la mdl,
- Matérialisation des emplacements sur les bancs avec du scotch,
- Accès toilettes mdl à réguler,
- Nettoyage de la MDL et du bar,

### **3. Salle de permanence**

- Nombre de place limitées
- Neutralisation des PC dans la salle annexe
- Désinfection des tables entre les rotations d'élèves.

## **XV. La gestion d'un cas de COVID**

### **1. Pour un élève**

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement,
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

## **2. Pour un personnel**

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière

### En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement,
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.